

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_163

OBJET : SERVICE BATIMENTS / ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N°2024-002 « LOCATION, POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2123-1 relatif aux conditions de recours à une procédure adaptée,

VU le Budget Communal 2024,

CONSIDERANT que pour la réalisation de la consultation, la Commune a publié un avis d'appel public à la concurrence paru sur la plateforme E-marchés-publics.com en date du 30 avril 2024 sous la référence 1015953 et au BOAMP en date du 30 avril 2024 sous la référence 24-51298,

CONSIDERANT la date limite de remise des offres le 31 mai 2024,

CONSIDERANT le rapport d'analyse ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Attribuer le marché à procédure adaptée n°2023-002 « Location, pose et dépose des illuminations de Noël » constitué de 2 lots :

- Lot n°1 : « Location et livraison », à :

Attributaire : LEBLANC ILLUMINATIONS

Domiciliation : 6-8 rue Michael Faraday 72027 LE MANS

Montant : 18 332,13 € H.T + 3 666,43 € T.V.A = 21 998,56 € T.T.C

- Lot n°2 : « Pose et Dépose »

Attributaire : SPIE Citynetworks

Domiciliation : Campus Saint Christophe – 10 avenue de l'Entreprise 95863 CERGY

PONTOISE

Montant : 11 574,12 € H.T + 2 314,82 € T.V.A = 13 888,94 € T.T.C

Article 2 :

Préciser que le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification et qu'il est reconductible 3 fois par période d'un an.

Article 3 :

Prélever les crédits nécessaires sur le budget communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** aux registres des décisions.

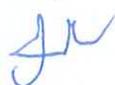
Transmis en Préfecture le : 29/08/2024

Publié(e) le : 29/08/2024

Exécutoire le : 29/08/2024

Fait à PIERRELAYE, le 29/08/2024

Le Maire,



Michel VALLADE

